

Fiche n°5 : **TROUBLE**

Eléments de définition

Etymologiquement le mot trouble vient avec métathèse du « r » du latin *turbula* qui signifie petite foule, dérivé de *turba* qui signifie foule, tourbe. Le mot trouble possède différents sens et donc différentes définitions. Le Larousse en retient cinq. Un trouble peut être un « état d'agitation, d'inquiétude, de confusion ou d'émotion dans lequel se trouve quelqu'un (*Son trouble était visible, il était tout rouge*) ». Il peut aussi être une « altération des rapports entre les personnes ; état d'agitation, de désarroi (*Cela jeta le trouble dans la famille*) ». Dans certains cas, il est défini pour un domaine précis. Ainsi son sens littéraire est « émotion de l'amour » alors que d'un point de vue juridique c'est « l'action d'inquiéter un possesseur dans la jouissance d'un bien, par un acte matériel (*trouble de fait*) ou par la revendication juridique d'un droit (*trouble de droit*) ». Enfin, la cinquième définition est celle qui nous intéresse dans le lexique médical « perturbation dans l'accomplissement d'une fonction physique ou psychique, pouvant se manifester au niveau d'un appareil, d'un organe, d'un tissu : troubles respiratoires, troubles de la personnalité ». Cette définition est assez proche de celle du TLFi « Dérèglement d'ordre physiologique ou psychique qui entraîne des perturbations dans le fonctionnement normal du corps humain ». Cependant, elle est complétée par une deuxième définition « état d'égarement, de confusion, d'angoisse qui altère le fonctionnement normal des facultés mentales ». Le dictionnaire de l'Académie de médecine en fait un synonyme du mot symptôme : « déficience d'une fonction dont une personne a sujet de se plaindre, compte tenu de ses manifestations : douleur, gêne à l'accomplissement de gestes ou de fonctions usuels, etc. ». La notion de trouble est essentiellement subjective, elle vise plus une fonction que l'anatomie (une amputation n'est pas un trouble) ; elle est à l'origine de la plupart des appels au médecin. Le trouble s'oppose au signe qui est objectif.

Discussion

« Celui qui est sans trouble n'est à charge ni à lui-même, ni aux autres » écrivait Epicure. Dans le domaine médical en général, le mot « trouble » est utilisé de plus en plus souvent : troubles de santé, trouble de l'éjaculation, troubles du rythme, troubles musculo-squelettiques... La palme revient sans doute au trouble dysphorique

préménstruel qui désigne les troubles de l'humeur du « syndrome » préménstruel... Si nous reprenons la définition de l'Académie de médecine, elle le présente comme une notion essentiellement subjective. Elle définit pourtant aussi les troubles du rythme cardiaque, comme anomalies pathologiques des battements cardiaques. Cela devient gênant pour un patient qui présenterait une AC/FA asymptomatique. Il aurait ainsi un trouble sans rien ressentir. Serait-ce l'exception qui confirme la règle ?

Le trouble peut être annonciateur de la maladie, et va s'aggraver, on peut parler alors d'entropie (en physique : fonction définissant l'état de désordre d'un système, croissante lorsque celui-ci évolue vers un autre état de désordre accru). Mais il peut aussi régresser voir disparaître. Le Résultat de consultation® HUMEUR DÉPRESSIVE, est-il un trouble au regard de la dépression. Le mot trouble est de plus en plus souvent utilisé sous tous ses sens, sans distinction. Serait-ce une manière de cacher pudiquement l'incertitude diagnostique¹ ?

Dans le domaine psychique le « trouble mental » prend progressivement le pas sur la « maladie mentale ». Cela peut s'expliquer du fait que la maladie fait directement référence à la médicalisation, aux médecins, aux médicaments et beaucoup rejettent ce lien immédiat. C'est pour cela qu'on lui préfère le terme de trouble mental. Il implique « l'existence d'un ensemble de symptômes ou de comportements cliniquement reconnaissables associés dans la plupart des cas à la détresse et à la perturbation des fonctions personnelles ». Cependant, la définition précise que « la déviance ou le conflit social seul, sans dysfonctionnement personnel, ne doit pas être inclus dans les troubles mentaux ». Peut-on mettre sur le même niveau la déficience intellectuelle et la toxicomanie ?

L'emploi du mot trouble est-il une façon de rendre la maladie « anonyme » ? Les troubles deviennent ainsi de pures abstractions déshumanisées. Cette classification est envahie par le « politiquement correct ». L'homosexualité a été retirée des catégories diagnostiques à la suite d'un vote. Imagine-t-on pareille aventure survenir au cancer de l'estomac ? Le vocabulaire s'édulcore : les perversions sont devenues des paraphilies. Dans la CIM10 les pédophiles présentent un « trouble de la préférence sexuelle ». Nos anciens classaient la « folie » et les « fous » en catégories : les fous furieux (ou « fous à lier »), les fous tranquilles (à enfermer sans

1 Chouilly J, Jouteau D, Ferru P, Kandel O. Pour un retour au raisonnement clinique, ou comment apprivoiser l'incertitude diagnostique. GMSanté édition. 2019 : 195 pages

les attacher), les extravagants (à surveiller constamment), les insensés (à conduire comme des enfants) et les fous en démence (ayant besoin de soins physiques)².

L'utilisation du mot trouble est-il une façon de désigner un dysfonctionnement sans se préoccuper de sa (ou de ses) causes ? Le DSM est dit athéorique et descriptif³. Athéorique parce qu'il ne se positionne pas à l'égard des différentes théories étiologiques ; descriptif, à l'inverse, parce que son but est de décrire le plus précisément possible les symptômes. « Le trouble mental est un syndrome ou un ensemble cliniquement significatif, comportemental ou psychologique, survenant chez un individu et typiquement associé à un symptôme de douleur (détresse) ou à un handicap dans l'un au moins des principaux domaines du fonctionnement (incapacité) ». Le mot « maladie » est ainsi remplacé par le mot « trouble » (*disorder* des anglo-saxons). Quelle différence entre « souffrance psychique », « troubles psychiques » et « maladie psychique » ? « Troubles psychiques » : comportements relationnels inadéquats, inquiétant l'entourage et révélateurs d'une souffrance psychique chez la personne. Cela pourra concerner les sphères relationnelles familiales, professionnelles, de voisinage... ou dans la relation que la personne entretient avec elle-même. Ce sont ces troubles psychiques qui alertent les proches puis, par leur intermédiaire, font intervenir les services de santé. « Maladie psychique » : un diagnostic a été posé. La personne est malade, elle a besoin de soins, c'est à dire de l'aide des professionnels pour moins souffrir. Les troubles psychiques ont inquiété l'entourage, un signalement a été fait auprès des services médico-sociaux. La personne arrive au centre de crise ou aux urgences (via la police ou les pompiers, sur l'intervention d'une assistante sociale, d'un médecin traitant ou d'un membre de la famille... à moins que la personne ait fait la démarche elle-même, seule ou accompagnée).

Proposition

Difficile de replacer ce mot entre les autres mots voisins : maladie, diagnostic, morbidité, pathologie. Ce mot serait plus proche de morbidité que du mot maladie et ne serait pas diagnostic, car il n'implique pas des étiologies identifiées. Mais morbidité « c'est l'ensemble des problèmes de santé (maladies, facteurs de risque...)

2 Foucault M. Histoire de la folie à l'âge classique, Gallimard, 1972

3 American Psychiatric Association, DSM-5 : diagnostic and statistical manual of mental disorders, 5e édition, Washington D.C. American Psychiatric Association, 2013

d'un individu ou d'une population ». Trouble, serait un regroupement de symptômes et signes (parfois isolé), sans visage, indépendamment du contexte du patient, groupe de patient, population. Ou alors, on envisage le mot autrement sur le versant plainte, du patient « déficience d'une fonction dont une personne a sujet de se plaindre ». Le trouble, serait-ce que ressent le patient et la plainte ce qu'il exprime (Figure n°2).

<i>Patient</i>	<i>Médecin</i>	<i>Patient & Médecin</i>
Trouble -> Plainte	-> Diagnostic (RC)	-> Maladie

... **Morbidité** et son étude la **Pathologie**

Figure n° 2 : Place du mot "trouble" par rapports aux mots de sens voisins

Il y pourrait donc avoir un trouble ressenti par le patient, pouvant l'amener à se plaindre et consulter un médecin qui en ferait un diagnostic. Ce trouble deviendrait ainsi, au regard des deux protagonistes, par une médiation symbolique, une... maladie !